

RESOLUTION N° 14/31-ST
SUR LA
COOPERATION MONDIALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME
D'ERADICATION DE LA POLIOMYELITIS DANS LES ETATS
MEMBRES DE L'OCI

La trente-et-unième session de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères (session du progrès et de l'harmonie mondiale), tenue à Istanbul, République de Turquie, du 26 au 28 Rabiul al-Thani 1425 H (14-16 juin 2004) ;

Rappelant la résolution adoptée par le sommet islamique et autres conférences islamiques et plus particulièrement la 10^{ème} session de la Conférence islamique au sommet, tenue à Putrajaya, Malaisie, les 20 et 21 chabane 1424 H (16-17 octobre 2003) ;

Rappelant les principes du bien être et de la protection de l'enfant dans le monde islamique tels que adoptés par la treizième session de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères dans ses résolutions 13/30-C ;

Reconnaissant que dans les pays islamiques, des millions d'enfants souffrent de maladies contre lesquelles ils pourraient être protégés ;

Consciente du fait que la poliomyélite est sur le point d'être éradiquée et que depuis 1988, l'initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite a réussi à réduire de 99 pour cent le nombre de cas de poliomyélite enregistrés par an ;

Reconnaissant les progrès importants réalisés par les pays membres de l'OCI pour éradiquer la poliomyélite sur leur territoire ;

Notant avec satisfaction qu'il n'existe plus de cas de poliomyélite dans presque tous les Etats membres de l'OCI ;

Constatant que quelques Etats membres sont en passe d'éradiquer le virus de la polio et que le virus de la polio s'est propagé à partir de ces pays et réinfecté sept pays membres de l'OCI ;

Notant avec préoccupation que le virus de la poliomyélite peut s'introduire dans les Etats où il n'existe pas et que cela fait courir un risque à un total de 21 pays d'Afrique centrale et de l'Est dont 18 membres de l'OCI ;

1. **REAFFIRME VIGOREUSEMENT** son engagement ferme à éradiquer la poliomyélite de tous les Etats membres de l'OCI afin qu'ils puissent contribuer efficacement au programme mondial d'éradication de la poliomyélite.
2. **EXHORTE** tous les Etats membres à allouer les ressources nationales nécessaires de sorte que tous les enfants soient protégés contre cette maladie dévastatrice.
3. **LANCE UN APPEL** à la communauté internationale, aux Etats membres et aux organisations philanthropiques, y compris celles du monde musulman en particulier, pour qu'ils allouent les ressources nécessaires pour a) éradiquer la poliomyélite de tous les Etats membres de l'OCI à l'an 2005, b) protéger d'urgence les enfants dans les 21 pays d'Afrique centrale et de l'Est menacés par une épidémie majeure de poliomyélite en 2004.

DEMANDE au Secrétaire général de suivre la question et d'en faire rapport à la 32^{ème} session de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères

